Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203434-20251215-D2025_101-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ le QUINZE du mois de DÉCEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BILLIOU, BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, JULIENNE, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, MAINAGE, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN.

Procurations : HUCHER à BOIRON, LE PROVOST à GAUTIER, MONFORT à RAMEAU, TOPART à LE HENAFF-LE JEUNE, VELLA à HALNA, JEZEQUEL à MULLER.

Absente : MAILLAUD

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2025-101 CESSION DE TERRAIN CORNICHE DE PORS MABO

Par délibération du 12 septembre 2025, le Conseil Municipal approuvait la demande d'acquisition par la SCCV corniche de Pors Mabo d'une portion de la parcelle cadastrée section AK n°89 située Corniche de Pors Mabo, dans le cadre de la réalisation du projet de construction prévue par le PC n° 22343 24 C0031 qui nécessite un emplacement en proximité de la voie publique pour l'implantation d'un espace de stockage et de collecte des déchets.

L'arpentage définitif a déterminé une surface à céder de 188 m² au lieu de 102 m².

Madame le Maire soumet à l'Assemblée l'autorisation de procéder à la vente de cette portion de terrain, sur la base du montant de l'estimation des domaines (35 €/m²) soit un montant de 6 580 €, et de signer l'acte administratif qui sera rédigé par le service droit des sols du CDG 22. Les frais de géomètre et de formalités liées à cette cession demeurent à la charge du demandeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L112-8 du Code de la voirie routière,

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212203434-20251215-D2025_101-DE

Vu le projet de division du cabinet de géomètre QUARTA en date du 12 novembre 2025,

Vu l'avis des domaines en date du 17 juillet 2025 fixant la valeur vénale de la surface à 35 €/m^2 hors droits et charges,

CONSIDERANT que la surface concernée, qui est située corniche de Pors Mabo, représente une superficie de 188 m^2 du domaine privé communal, issue de la parcelle cadastrée section AKD n°89, et n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation,

CONSIDERANT que ce bien n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public en raison notamment de la configuration naturelle des lieux,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de cette surface,

CONSIDERANT que la réalisation du projet de construction prévue par le PC n° 22343 24 C0031 nécessite un emplacement en proximité de la voie publique pour l'implantation d'un espace de stockage et de collecte des déchets,

- **CONSTATE** la désaffectation d'une superficie de 188 m^2 figurant au domaine communal de la parcelle cadastrée AK n°89, située Corniche de Pors Mabo,

- **DESIGNE** le service droit des sols du centre départemental de gestion pour la rédaction de l'acte en la forme administrative, ou le cas échéant tout notaire du choix du demandeur,

- **DESIGNE** le 1er Maire-Adjoint, pour représenter la Commune lors de l'établissement des formalités en la forme administrative de la cession de terrain,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier, et notamment l'acte de vente pour un montant de 6 580 € (*six mille cinq cent quatre-vingt euros*), au profit de la SCCV Corniche de Pors Mabo ou de tout successeur sur la propriété,

- **DIT** que les frais liés à ce dossier seront intégralement supportés par le demandeur.

Pour copie conforme,
Le Maire, Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF